31e ANNEE n° 2489 PARAIT LE SAMEDI 21 FÉVRIER 1920

# SISTERON JOURNAL

## REPUBLICAIN INDEPENDANT

### Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Huit francs par an
ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
*On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste*
Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse. 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0.40
Commerciales (la ligne).....0.30
Réclames (la ligne).....0,60
*Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.*

LES UNS ET LES AUTRES.

## MAISONS DE DANSE

Pour restaurer le crédit national et rétablir l'équilibre budgétaire qui a, depuis cinq ans, perdu toute notion de stabilité. il nous faut des impôts nouveaux et de nouvelles matières imposables, n'en fut-il plus au monde.

Le mal naît parfois de l'excès du bien. Voilà que des esprits chagrins songent à établir de lourdes taxes sur les maisons de danse.

J'aime à croire qu'ils ne seront pas écoutés et que cette nouvelle taxe de luxe nous sera évitée.

Car enfin, Monsieur, pourquoi ne pas imposer les glaces du grand bazar ou de la modiste à l'égal de celles des salles de bal ? Avez vous une raison de choisir, entre les mille et un sujets d'impôts qui s'offrent à vous, le fox trott ou la furlana ?

Vous affirmez que l'on danse trop.

En êtes vous bien sûr ? Vous n'allez pas dénier, je pense, au poilu qui s'est ankylosé durant cinq ans dans la boue des tranchées, le droit de dégourdir ses jambes....mettons pendant cinq minutes ?

Les mœurs se dissolvent, prétendez-vous. Mais, non : vous vous trompez ; elles évoluent, simplement. A quoi nous servirait d'avoir traversé la plus grande guerre, si nos petites manies et nos conventions sociales devaient rester ce qu'elles étaient autrefois ?

Vous oubliez encore que la danse est un adjuvant, un lénitif nécessaire pour nous permettre de supporter une des plus formidables secousses morales que l'histoire des peuples ait jamais enregistré. La danse entretient la souplesse des muscles et la liberté de l'esprit. Un peu de musique ne nuit pas aux affaires. La ritournelle a du bon. Et s'il fallait nous hausser des lambris de la salle de danse au plafond de l'histoire, je vous rappellerai ce mot d'un grand ministre du grand roi : « Ils chantent la canzonnetta, mais ils pagaront. »

Et les médecins, monsieur ! Nierez-vous qu'ils forment encore une corporation intéressante, dont nous ne saurions méconnaître les intérêts ? Par l'hiver sec, aux journées ensoleillées, aux nuits glaciales dont nous sommes gratifiés, les salles de danse sont encore un pourvoyeur régulier de bronchites, fluxions de poitrines, et autres petites misères utiles au commerce.

En vérité, les maisons de danse sont nécessaires. Et je voudrais voir un de nos honorables parlementaires, — nos députés dont les émoluments doubles de ceux d'un cantonnier n'arrivent pas au traitement d'un percepteur, — je voudrais voir un de ces représentants désintéressés prendre en mains la défense de l'indispensable « dancing ».

LA GARDETTE

## INFORMATIONS

### Les militaires des réserves et les changements de résidence

Au cours des déplacements souvent nombreux que les démobilisés ont pu effectuer à la recherche d'un emploi ou pour toute autre cause, beaucoup d'entre eux ont négligé de faire leur déclaration de changement de résidence.

Cette situation très préjudiciable à l'intérêt propre des démobilisés, présente des inconvénients sérieux au point de vue de l'administration des réserves.

En conséquence, les démobilisés qui auraient changé de domicile ou de résidence depuis leur démobilisation, sont invités à en faire la déclaration d'urgence, soit à la gendarmerie, soit à la mairie. soit dans les grandes villes au Commissariat de police dont ils dépendent.

Ceux qui, dans la localité de leur résidence déclarée auraient depuis plus de 6 mois, contracté mariage ou acquis une situation durable ayant pour effet de les maintenir longtemps dans cette localité, doivent y faire élection de domicile dans les formes précitées.

Il est rappelé que les articles 45 et 85 de la loi sur le recrutement font une obligation aux hommes des réserves de déclarer leurs changements de résidence ou de domicile.

* * *

### Précautions à prendre contre la grippe

La grippe est une maladie contagieuse, elle se transmet par le contact avec les malades dont le mucus nasal et les particules de salive constituent le principal danger de transmission.

**Précautions à prendre autour du malade**

Isoler le malade ; cet isolement sera réalisé au mieux suivant les conditions dont on dispose

Faire bouillir les mouchoirs, serviettes, petits linges souillés par l'expectoration.

Laver à l'eau bouillante les tasses, cuillers verres qui ont servi au malade. ainsi que le crachoir.

Restreindre au minimum le nombre de personnes qui approcheront ou soigneront le malade.

Ces personnes prendront les précautions suivantes

Se préserver le visage en plaçant devant le nez et la bouche un masque composé de trois épaisseurs de gaze ou de tarlatane molle et maintenu à l'aide d'un cordon.

Se laver les mains à l'eau et au savon aussitôt après avoir donné les soins au malade et avant de se mettre à table. Se rincer fréquemment la bouche et introduire au moins deux fois par jour dans chaque narine de la vaseline additionnée d'un produit antiseptique.

### *Renseignement Utile*

Dans l'arsenal si compliqué de la Pharmacie, il existe un remède simple et peu coûteux qui réussit merveilleusement dans la maladie des bronches et des poumons : c'est la poudre Louis Legras qui dissipe instantanément les accès d'asthme, catarrhe, oppression, toux de vieilles bronchites et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 80 (impôt compris), adressé à Louis Legras 139, Bd Magenta à Paris.

## RUBRIQUE DES MUTILÉS

### Le point de départ des pensions

M. Constant Verlot, député expose au ministre de la guerre que l'alinéa 6 de l'article 3 de la loi sur les pensions militaires fixe le point de départ sur la pension au jour de la décision prise par la commission de réforme et demande si l'on doit entendre par cette dernière expression : 1° Commision de réforme qui fixe la pension au taux définitif ; ou bien 2° la commission de réforme qui sans statuer sur un taux de pension a versé l'intéressé dans le service auxiliaire ou l'a déclaré inapte a faire campagne pour le fait (blessure ou maladie) qui a été plus tard reconnu comme ouvrant droit a pension et dans le cas ou une réponse affirmative serait donnée à cette deuxième hypothèse, si le droit à pension part du jour de la première commission de réforme ou du jour de la démobilisation : par exemple à quelle date remonte le droit à pension d'un militaire qui a été, à la suite d'une blessure, classé service auxiliaire le 1er janvier 1916, qui a été démobilisé le 1er janvier 1919 et dont la commission de réforme a admis le droit à pension, le 1er décembre 1919.

*Réponse.* — Lorsqu'un militaire du service armé, classé dans le service auxiliaire pour blessure ou maladie, a été maintenu sous les drapeaux en raison de sa classe, le point de départ de la pension qui pourra lui être allouée sera fixé, conformément à l'avis émis par la section des finances du conseil d'Etat dans sa séance du 16 juillet 1919 à la date de la commission médicale ayant constaté l'inaptitude au service armé, sous réserve des règles relatives au cumul rappelé par l'article 58 de la loi du 31 mars 1919.

Dans l'espèce un militaire qui a été, à la suite d'une blessure classé serviee auxiliaire le 1e janvier 1916 et dont la commission de réforme a reconnu le droit a pension le 1e decembre 1919 verra la date d'entrée en jouissance de sa pension fixée au 1e janvier 1916.

## TRIBUNE LIBRE

A cette même place, il y a huit jours, un de nos confrères bien informé jetait le cri d'alarme et nous préparait en quelque sorte à la rançon qu'on allait exiger de nous en échange du petit permis de pêche que nous étions accoutumés à recevoir gracieusement.

Eh bien ! malgré cet avertissement, l'expérience nous a positivement estomaqués. Cent sous !!! voilà maintenant le prix de de cette petite carte verte. C'est pour rien, comme vous le voyez.

Mais qui diantre aurait pu prévoir qu'un mercanti voudrait un jour se faire des rentes en affermant la pêche de nos rivières pourtant si peu poissonneuses ? Le fait est cependant probant.

Ce distingué fermier, n'y va pas de main morte et il est bien capable, nous a-t on dit, de prélever un jour une dîme sur nos pêches. Devant un appétit pareil il n'y a plus pêcheurs nos amis, qu'à tirer l'échelle.

Mais puisque nous parlons échelle, rappelons en passant à ce fermier qui a peut-être la mémoire courte, ce que lui a déjà dit notre confrère au sujet des échelles et grilles à poissons, afin qu'il s'exécute de bonne grâce, et au plus vite, s'il ne veut pas que nous l'y contraignons, puisqu'aussi bien nous avons acquis ce droit moyennant finances.

*Un groupe de Pêcheurs sisteronnais.*

## Chronique Locale

### *SISTERON*

**Conseil municipal.** — Le conseil municipal s'est réuni vendredi 13 sous la présidence de M. Thélène Félix, maire. Presque tous les conseillers sont présents. A l'ouverture de la séance M. le Maire donne lecture de la lettre de remerciements adressée par M Honnorat, ministre de l'Instruction Publique, à l'adresse de félicitations qu'il luiavait adressee au nom de la ville et du conseil municipal.

— Le maire communique ensuite le projet de transaction intervenu entre les détentrices du Droit de soixantième et la ville. Cette transaction a lieu au prix de 12,000 francs. Voila enfin la fameuse question des Droits de banalité terminée.

— Une subvention de 200 francs est votée pour le service autobus de Laragne-Sisteron-Séderon. Le passage de ce courrier dans notre ville aura lieu à 10 h. 30 du matin et son départ vers 13.

Le conseil vote une augmentation de traitement à M Noirclère, brigadier de police. Une augmentation de vie chère en faveur des employés municipaux est également votée pour une période d'un an.

— Le conseil approuve deux délibérations de la commission administrative de l'Hospice.

— Un tarif concernant les inhumations, les exhumations et les poses d'emblèmes est définitivemest arrêté. Ce tarif sera communiqué au fossoyeur et aux intéressés par la femme qui assure le service mortuaire.

— Mlle Jeanne Colomb, est nommée femme de service à l'école maternelle.

— Diverses offres de location de terrains communaux ayant été faites par différents particuliers, le conseil décide qu'une soumission par lettre cachetée aura lieu à la mairie

© VILLE DE SISTERON

aux jours et heures indiqués ultérieurement.

***

Dans une précédente séance M. Monge, ingénieur des P.-et.-C. avait été prié par M. le Maire de venir avec les plans du tout à l'égout et de l'adduction des eaux donner des explications aux membres du Conseil. Les détails donnés par M. Monge ont intéressé au plus haut point ceux qui les écoutaient. Les plans magistralement dressés décelaient aux yeux les moins exercés le tracé des égouts les bouches d'eau, les water-closets et les urinoirs. Seule l'annonce de la carte à payer a fait dresser les oreilles à ceux qui ont charge de défendre les deniers publics et le chiffre approximatif de 1.800 000 francs parait énorme, mais on ne saurait regarder à cette dépense pour ce travail gigantesque nécessaire à l'assainissement de la ville, assainissement demandé impérieusement par tous les sisteronnais.

Des démarches vont être faites auprès des pouvoirs publics pour obtenir les subventions nécessaires afin de diminuer d'autant l'emprunt que le Conseil projette de contracter.

***

Dans un café de la ville, un jour de cette semaine, un contribuable faisait judicieusement observer que le Conseil municipal avait, depuis son installation et à chaque séance distribué de droite et de gauche des relèvements de salaires et de vie chère sans se soucier des trous creusés dans le budget. Ce contribuable a raison, à priori, il lui semble qu'avant d'engager les dépenses il faudrait tout au moins savoir sur quel chapitre les imputer afin de ne pas grever le budget déjà assez mal mené antérieurement.

Cette réflexion nous ayant paru très juste nous nous empressons de la rapporter afin qu'elle soit un enseignement pour les temps à venir.

**Mardi Gras.** — Le Mardi gras qui a été chez nous le couronnement de la période carnavalesque — *finis coronat opus* — a été fêté dignement par une bande de joyeux drilles que le mauvais temps ne gênait nullement. Ce jour de carnaval a été pour nos lecteurs l'occasion de connaître la clef de l'énigme du " Club des Inquiets " dont notre journal se faisait l'écho dernièrement. Le " Club des Inquiets " — qui ne l'étaient pas — se composait de jeunes gens antineurasthéniques, engendrant par leur bonne faconde la gaîté et l'entrain qui devait animer le bal du soir au Casino.

Un autre groupe, aussi turbulent et non moins antineurasthénique, après forces libations gastronomiques mettait une note également gaie dans cette manifestation qui est toute à l'honneur de la jeunesse sisteronnaise.

Il est regrettable que sur le soir, à l'entrée de la nuit, un accident qui aurait pu avoir de très graves conséquences soit venu terminer une journée pareille.

Alors qu'un groupe de masques juchés sur une auto marchant à une allure modérée remontait la rue Droite un léger boghei attelé à un cheval ombrageux et conduit par un de nos bouchers, venant en sens inverse s'arrêta devant la librairie Clergue Le cheval eut peur et faisant un vire-volte sur lui même, le derrière de la voiture vint heurter la vitrine de la librairie brisant la glace et bousculant les étagères. A ce moment une nuée d'enfants suivait l'auto et c'est par un grand hasard qu'il n'y eut aucun accident à déplorer grâce au sang-froid déployé par le conducteur.

Bien que les dégâts soient purement matériels cet accident est fortement à déplorer tant par le conducteur que par le propriétaire du magasin de librairie.

*

Le bal du soir réunissait au Casino une multitude de masques des deux sexes. Bien avant l'ouverture du bal les galeries se garnissaient de curieux et à la première série de danses un brouhaha indescriptible, un tohu-bohu de pierrots et de dominos piétinaient sur place et écrasaient sans fausse honte oignons, œils de perdrix et autres tubercules qui germent sur les doigts de pieds. C'est dire avec quelle frénésie et avec quelle ardeur la jeunesse se livrait à la danse.

Voilà Carnaval enterré souhaitons lui un bon repos momentané et une résurrection prochaine pour la Mi-Carème.

—o—

**Emprunt national.** — La Caisse d'Epargne de Sisteron, recevra les souscriptions à l'Emprunt dans les mêmes conditions que pour les emprunts précédents.

La Caisse sera ouverte au public, en plus des jours habituels des séances, les mardi et jeudi, le matin de 9 heures 1/2 à 11 heures 1/2, le soir de 14 heures à 15 heures.

—o—

**Bal.** — La série les bals masqués étant close, les bals de société vont reprendre leur cours jusqu'aux beaux jours.

Demain dimanche le Cercle républicain de la Fraternité offre gracieusement dans sa vaste salle, un bal réservé à ses membres et à leurs invités.

—o—

**Casino-Théâtre** — Jeudi prochain 26 février, à 8 heures du soir « *Les Joies de l'Entresol* » joyeuse comédie en 3 actes, de G. Villard, avec tous les artistes qui viennent de créer à Paris, ce nouveau et brillant succès L'affiche du jour nous donne tous les détails, ainsi que la nomenclature des charmantes actrices et des excellents comédiens, auxquels nous serons redevables de quelques heures de bonne et franche gaité gauloise.

Jouée par tous les artistes qui viennent de lancer à Paris cette joyeuse pièce et qui nous arrive précédée de la plus aimable réputation, il y aura foule jeudi au Casino.

**Hôtel Guindon** — Ce soir bal jusqu à minuit. Demain en matinée bal de famille, thé, pâtisserie ; le soir grand bal. tombola Entrée libre.

**Avis.** — Les propriétaires désireux de faire des offres de location aux terrains communaux sont priés de se rendre le samedi 21 courant à 5 heures du soir à la Mairie.

—o—

**Avis.** —

Ne tardez pas ! ! !

Allez vite acheter un chapeau à votre goût pour fin de saison, en paille pour l'été.

Réveils montres hommes, maroquinerie, robinets bois, le tout à moitié prix que dans n'importe quel magasin.

Allez au soldeur, 1· étage, chez CHAMONTIN, tailleur, à côté des Abattoirs.

Aujourd'hui et demain grand étalage sur la place du Marché.

**Casino-cinéma.** — Ce soir, à 8 h 1/2 très précises, programme exceptionnel : " Monte-Cristo ", suite et fin de la dernière époque ; — Cœur d'Héroïne, l'attaque du Ranch, destiné aux amateurs d'émotions fortes.

Retenez vos places à l'avance !

Location au profit de l'Œuvre du Monument.


**Emprunt national 5 o/o 1920**

du 19 Février au 26 Mars

**Prix d'émission : . . . 100 francs.**

**Remboursement : . . . 150 francs.**

Les souscriptions sont reçues sans frais à la

**BANQUE CHABRAND & PAUL CAILLAT**

*SISTERON = Place du Tivoli*

Pour tous renseignements s'adresser au guichet

—o—

**Dejammet et Korn Blum** 8 rue Chabanais, Paris, acheteurs sauvagines et peaux de lapins. La maison passe périodiquement et paye à domicile. Envoyer offre.


## *ÉTAT-CIVIL*

(du 13 au 20 février)

NAISSANCES

Marguerite Marie Valentine Robert, aux Cordeliers.

PUBLICATION DE MARIAGE.

Néant

DÉCÈS

Lartiste Louis 64 ans hopital.

Joséphine Bayol épouse Peignon 74 ans rue Droite.


**Mauvaise Vue - Surdité**

**PROVOQUÉE PAR L'AGE OU LA MALADIE**

**YEUX ARTIFICIELS**

L'application en sera faite immédiatement et sans douleurs

Nous apprenons que M. ROUVIERE, un des ocularistes le plus réputé de Lyon, 20, Cours Morand, sera de passage à :

EMBRUN le 10 Mars, Hôtel Moderne, de 8 h. à midi.

GAP le 11 Mars, Hôtel des Négociants, de de 8 h. à midi.

SISTERON le 12 Mars, Hôtel des Acacias, 7 h. à 9 h.

DIGNE le 13 Mars de Hôtel Boyer-Mistre, de 8 h. à midi.

Nous invitons très instamment les personnes dont la vue s'affaiblit de jour en jour, soit par l'âge, soit par la maladie, atteintes de SURDITE, d'ypéropie, d'amétropie, paralysie musculaire, astigmatisme, strabisme (ENFANTS QUI LOUCHENT) cataractes, opérées ou au début à aller consulter cet éminent spécialiste réputé, qui corrigera les vues les plus mauvaises et livrera tout ce qui est nécessaire à une bonne vision.

P. S. — *M. ROUVIERE, accepte toutes les personnns inscriter sur la liste de l'assistance médicale.*


Etude de Me **P. Jourdan**
notaire à Noyers-sur-Jabron (B.-A)

# VENTE

## aux enchères publiques et volontaires

Le Dimanche vingt-neuf février à 2 heures 30 du soir, en la mairie de Noyers, il sera par Me **Jourdan**, notaire à Noyers, procédé à la vente des Immeubles ci-après situés à Noyers, appartenant à M. **Louis Michel Eysseric.**

*PREMIER LOT*

**Labour-vague,** « La Laurine » Nos 122, 122 p, 1523 p, 1624, sect. A

mise à prix : **vingt** francs.

ci. . . . . **20** fr.

*2· Lot*

**Vague,** « La Montagne », n° 319 sect. A.

mise à prix : **dix** francs.

ci. . . . . **10** fr.

*3· Lot*

**Vague,** « La Plane », No 725, section A

mise à prix : **dix** francs.

ci. . . . **10** fr.

*4· Lot*

**Vague,** « La Lioupe », Nos 752 p, 753 p, sect. A

mise à prix : **cinquante** francs.

ci. . . . **50** fr.

*5· Lot*

**Vague,** « Saint-Claude », No 782 p 783 p, 784 p, section A

mise à prix : **cent** francs.

ci. . . . **100** fr.

*6 Lot*

**Vague,** « Le Chaumet », Nos 819, 816 bis, 841, section A.

mise à prix : **cent cinquante** fr.

ci. . . . . **150** fr.

*7· Lot*

**Vague,** « Grassaire », n° 857, sect. A

mise à prix : **vingt** francs.

ci. . . . **.50** fr.

*8· Lot*

**Vague,** Clos de la Beillon », No 880 sect. A, « Revennes », Nos 890, 933, 934 p, 935 p, 936, 938 p, 933 p, 942 p, 942 p, 998, 999, 1004, 1004 p, 1005, 1015, 1016. 1017, 1022, 1025, 1026, 1027, 1038, 1039p, 1040, sect. A, « Champ de Noden », n· 935, sect. A « La Tirasse », n° 1014, 1043, sect. A « Prétourier », n· 1496, sect A

mise à prix : **mille** francs.

ci. . . . . **1000** fr.

*9· Lot*

**Taillis-vague,** 'La Bouchière' n· 979, « Clos du Jas » n· 996 p, 'Hautes-Tirasses' n· 959, 'Gibasson' n· 968, le tout sect. A.

mise à prix : **cent** francs.

ci. . . . . **100** fr

*10· Lot*

**Vague.** 'Font-Clarette' n° 1058, 1423, 1426, 1427, 1428, 1429, 1430, section A

mise à prix : **cent cinquante** francs

ci. . . . . **150** fr.

*11· Lot*

**Labour vague,** 'Les Brémonds' n° 1070, 1071, sect. A.

mise à prix : **dix** francs.

ci. . . . **10** fr.

*12· Lot*

**Bois-taillis, vague,** Couestes-Estelle, n° 1097, 1098, sect. A

mise à prix : **dix** francs.

ci. . . . **10** fr.

*13· Lot*

'Champ de Mason' No 1125, sec A.

mise à prix : **cinq** francs.

ci. . . . . **5** fr.

*14· Lot*

**Bois-taillis,** 'Champ de Nadeau' n· 1129, sect. A

mise à prix : **vingt** francs.

ci. . . . . **20** fr

*15· Lot*

**Bois taillis vague,** 'Le Clos' n° 1169, 1170, sect A

mise à prix : **cinquante** francs.

ci. . . . . **50** fr.

*16 Lot*

**Taillis,** 'Bourgues', n· 1121 p, sect. A

mise à prix : **cent** francs.

ci. . . . **100** fr.

*17· Lot*

**Bois taillis,** 'Clos de l'Aire', n· 1228 p.

mise à prix : **cinquante** francs.

ci. . . . **50** fr.

*18· Lot*

**Vague,** 'La Flotte' n· 1285, Le Durban, n 1317, sect. A

mise à prix : **trois cents** francs.

ci. . . . **300** fr.

*19· Lot*

**Vague,** « Larignier », Nos 1342 p, 1387, 1388, 1421, sect. A

mise à prix : **dix** francs.

ci . . . . **10** fr.

*20· Lot*

« L'Hubac », n° 1506, 1507, s. A.

mise à prix : **cent** francs.

ci. . . . . **100** fr.

© VILLE DE SISTERON

*1· Lot*

**Labour et vague**, « Grand Sauclet » Nos 1412, 1413, 1459, 1460, sect. A

mise à prix : **trois cents** francs.

ci. . . . **300 fr.**

*22· Lot*

**Labour et vague**, ' Gros Touert ' nos 1509 p, 1509 p, 1522, 1526, 1527, 1528 section A

mise à prix : **cent** francs.

ci. . . . **100** fr.

*23· Lot*

VAGUE, 'Les Peires ' nos 1560, 1561 1559, 1570, 1619, 873, sect. A

mise à prix : **cent cinquante** frs.

ci. . . . **150 fr.**

*24· Lot*

LABOUR et VAGUE, ' La Lauze ' nos 1589, 1590, 1605 p, 1607, 1613, section A, 1249, 1250 p, sect. D

mise à prix : **quatre cents** francs.

ci. . . . **400** fr.

*25· Lot*

VAGUE, « Grange du Sartre » nos 5 p, 5 p, sect D

mise à prix : **deux cents** francs.

ci. . . . **200** fr.

*26· Lot*

**Pré**, « Gorgonnier », nos 1172, 173, sect. D

mise à prix : **deux cents** francs.

ci. . . . **200 fr.**

*27· Lot*

Tous les bâtiments situés au Haut Noyers à l'exception de ceux situés aux Granges et de celui situé dans l'enceinte du Haut-Noyers, confrontant au nord, la Rue, au levant, maison communale, au couchant Borel, au midi, la Place. A ce lot sont ajoutés deux jardins également au Haut-Noyers.

mise à prix : **cinquante** francs.

ci. . . . **50** fr,

Pour renseignements s'adresser à Me **Jourdan**, notaire à Noyers

**JOURDAN.**

---

**Etude de Me Roubaud**
notaire à **Sisteron**

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par **Me Roubaud** notaire à Sisteron, le onze février mil neuf cent vingt les consorts **Alphonse** ont vendu à Mesdemoiselles **Blanche** et **Germaine Mégy** le fonds de commerce d'épicerie exploité à Sisteron rue Droite N° 7, moyennant un prix quittancé dans l'acte.

Jouissance immédiate.

Les oppositions s'il y a lieu devront être faites sous peine de forclusion dans les dix jours de la présente insertion

Pour deuxième insertion.

**ROUBAUD.**

---

Etude Me **Pierre BOREL**
Chevalier de la Légion d'Honneur
**Mort pour la France**
notaire à **Sisteron**

# VENTE

## *aux Enchères Publiques et Volontaires*

fixée au Dimanche 7 mars mil neuf cent vingt, à 2 heures après-midi, à Châteauneuf-Val-Saint-Donat, dans la salle de la mairie, par le ministère de Me Paul Borel, suppléant.

Des immeubles dépendant de la succession de **Ch. Jean François Barbarin**, en son vivant propriétaire à Châteauneuf-Val-Saint-Donat.

*PREMIER LOT*

Une **propriété** composée de : maison d'habitation, bâtiments d'exploitation, sol, cour, pré, labour amandiers et vagues, quartier de « Jas-Créma », portée au plan sous le No 483 section C des propriétés bâties et Nos 447 p., 448 p., 449 p., 450 à 454 et 462, section C, d'une contenance de 1 hectare 95 ares 32 centiares

Mise à prix : **douze cents** francs.

ci. . . . . **1200** francs.

*DEUXIÈME LOT*

Une **terre** plantée d'amandiers et vague, au quartier des « Corbons » Nos 349 p.. 350 p., section C, d'une contenance de 1 hectare 30 ares 50 centiares.

Mise à prix : **huit cents** frs.

ci. . . . . **800** francs.

*TROISIÈME LOT*

Uue **bergerie** située au quartier de « P ygrieé », au pied de la montagne de Lure, avec labour planté de noyers et d'amandiers et vague, portée au plan sous les Nos 74, 75, 76 p., 76 p., 77, 78 et 79, section C d'une contenance de 7 hectares 4 ares 14 centiares. appelée « La Borie »

Mise à prix : **huit cents** francs.

ci. . . . . **800** francs

*QUATRIÈME LOT*

Une **terre** labourable et vague appelée « Les Provents », au quartier des Côtes, portée au plan sous les Nos 552, 553, 554, sect. C, d'une contenance de 1 hectare 27 ares 16 centiares.

Mise à prix : **deux cents** francs.

ci. . . . . **200** francs.

*CINQUIÈME LOT*

Un **pré** situé au quartier « des Bauchières », porté au plan sous les Nos 529, 530 p., 530 p., section B, d'une contenance de 18 ares 62 centiares.

Mise à prix : **quatre cents** frs.

ci . . . . . **400** francs

*SIXIÈME LOT*

Un **pré** appelé « Fontcornard » au quartier des « Bauchières », No 598 p, sect. B, d'une contenance de 18 ares ;

Et un labour au même quartier, No 592 p., section B, d'une contenance de 11 ares 84 centiares.

Mise à prix : **quatre cents** frs.

ci. . . . . **400** francs.

*SEPTIÈME LOT*

Un **pré** et **labour** au quartier de la « Traversière », No 409 p., 418 p., 411 p., d'une contenance de 42 ares 33 centiares.

Mise à prix : **quinze cent** frs.

ci. . . . . **1500** francs.

*HUITIÈME LOT*

Une **terre vague** au quartier des « Marines » de 7 ares 52 centiares, No 7 section B.

Mise à prix : **Cinq** francs.

ci. . . . . **5** francs

*NEUVIÈME LOT*

Un **labour** planté d'oliviers et vague au quartier des « Chabriéres » Nos 864, 874 p et 880 p, section B d'une contenance de 56 ares 37 cent

Et un **labour** planté d'oliviers au même quartier, Nos 881 p., 882 p., section B, d'une contenance de 6 ares 66 centiares.

Mise à prix : **trois cents** francs.

ci. . . . . **300** francs.

**Ablotissement**

Après les enchères partielles tous les lots seront réunis en un seul sur la mise à prix fixée par les enchères partielles.

Pour visiter et pour tous renseignements, s'adresser aux héritiers BARBARIN à Châteauneuf-Val-St.-Donat ou à Me Paul Borel, notaire dépositaire du cahier des charges.

**Paul Borel**

---


**Vie plus simple, Vie plus longue**

Tôt ou tard nos organes s'affaiblissent ; chacun a son point faible et nous devons y veiller, mais les reins exigent notre attention particulière.

Tout d'abord les troubles de la vue, vertiges, éblouissements, raideur des articulations, mal de dos, rhumatismes, urines difficiles sont souvent les premiers symptômes de la détresse de l'appareil urinaire. Il faut aussitôt se mettre au régime de l'eau pure pour laver ces filtres si délicats, puis prendre les Pilules Foster pour achever le nettoyage, les fortifier et régénérer leurs tissus. Mangez simplement comme dans votre enfance et uniquement les mets qui conviennent à votre tempérament.

Le traitement des Pilules Foster est facile à suivre, sans danger et à la portée de tout le monde. Il remettra les reins en bonne condition pour débarrasser le sang de ses impuretés et vous préservera peut-être d'une affection grave.

Les Pilules Foster sont en vente dans toutes les pharmacies, au prix de 3 fr. 50 la boîte, 20 fr. les six boîtes, plus 0 fr. 40 d'impôt par boîte, ou franco par la poste. H. Binac, Pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris-17.


---


**L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER**


---


# LESSIVE PHENIX

**Paquets de 1 kg, 0 kg 500, 0 kg 250**

La **LESSIVE PHENIX** contient tout ce qu'il faut pour bien ***laver*** et ***lessiver*** le linge ***sans savon*** et sans rien ajouter.

---

# Meubles en tous genres et de tous styles

**EBENISTERIE**

—

POSE DE RIDEAUX ET TAPIS

—

SOMMIERS

**Ancienne Maison V. COLOMB**
**Fondée en 1850**

## Emile Pellegrin

*Successeur de Georges DIEBO*

**26, Rue Saunerie: 26**

**SISTERON**

**TAPISSERIE**

—

FAUTEUILS et CANAPÉS

—

REPARATIONS

---

# Manufacture de Chaussures de Romans A. Gailly

**Succursale de SISTERON, 28, Rue Droite**

La Maison A. Gailly de Romans, a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1r Janvier elle ouvre une succursale à Sisteron, rue Droite, No 28, pour la mise en vente des produits de sa manufacture : Chaussures de luxe et de travail pour hommes, dames et enfants, mesure, confection, réparations. La Maison A. Gailly a obtenu à toutes les expositions les plus hautes récompenses pour la préparation et la qualité de ses cuirs, et une renommée incontestable pour l'élégance et la solidité de ses chaussures.

---

# AUX GALERIES SISTERONNAISES

**Raoul COLOMB**

**Traverse de la Place, SISTERON**

MAISON DE CONFIANCE

**Nouveautés** **Lainages** **Soieries**

**Toiles et tissus**

**Lingerie** **Bonneterie**

**Confections pour Hommes, Dames et Enfants**

***VÊTEMENTS SUR MESURE***

**(Grand choix de Complets pour Démobilisés)**

M. Raoul Colomb mobilisé pendant la durée de la guerre, reprenant définitivement la direction des **Galeries Sisteronnaises** remercie sa clientèle de l'avoir toujours honoré de sa confiance et l'informe qu'il fera comme par le passé tous ses efforts pour la contenter en lui offrant le choix le plus complet de ses marchandises aux prix les plus modérés.

---

# CYCLES ET MOTOS

**Accessoires, Outillage, Pièces détachées**

***PNEUS - CHAMBRES A AIR - BOYAUX***

## Charles Féraud

**27, RUE DROITE, SISTERON**

**VENTE-ACHAT-ECHANGE-REPARATIONS**



© VILLE DE SISTERON

# GARAGE MODERNE

AUTOMOBILES — CYCLES — MOTOCYCLETTES

VENTE **'PEUGEOT'** ECHANGE

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

*LOCATION D'AUTOMOBILES, prix très réduits — TRANSPORTS DE POIDS LOURDS*

MACHINES A COUDRE

# FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence, (à côté du Casino) SISTERON — Basses-Alpes

---

BIJOUTERIE - HORLOGERIE - ORFEVRERIE

BIJOUX DES ALPES

## LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande

*Réparations et transformations en tous genres*

**Montres — Pendules — Réveils**

de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

---

## A la Belle Jardinière

RUE DROITE

Lingerie - Bonneterie - Trousseaux

Layettes - Corsets - Parapluies - Cravates

*Dépôt du gant Perrin de Grenoble*

Grand assortiment de manteaux et fourrures pour Dames et Enfants

Grand choix de blouses, robes, jupons combinaisons, imperméables, etc.

Mme **MORÈRE**

SISTERON — BASSES-ALPES

---

Ferblanterie - Zinguerie - Plomberie - Vitrerie

INSTALLATION EAU ET GAZ

VENTE ET ACHAT

de Fourneau, Poèle, Buanderie, Bicyclettes et objets de toute nature — Faire offre

## A. CLÉMENT

59, RUE DROITE — SISTERON

---

Les produits alimentaires, hygiéniques pour régime

**F. GIRAUD** 124 Avenue Thiers LYON

PAINS MOUSSELINE

FLUTES MOUSSELINE

FARINEUX DIVERS

sont les

meilleurs, les plus légers et les plus nourrissants

Dépôt : AUDIBERT, épicier, rue Droite, Sisteron

---

# CAMIONS ARIES 3, 4, ET 5 TONNES

LIVRAISON RAPIDE

*Carrosserie pour toutes exploitations*

INCURVE POUR TRANSPORT DE VINS - BASCULANTES CITERNES

CAMION DE DEMONSTRATION -- STOCK COMPLET DE PIECES DETACHEES

# CAMIONNETTE COTTIN & DESGOUTTES

DE 15 à 1800 Kilogs

se faire inscrire pour livraison :

GARAGE MODERNE, 27, Rue Carnot, GAP, Vve LAMBERT ET MILLON


Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON